

Ensemble, préservons notre patrimoine



Bois



Dunes



Landes



Zones humides



Espaces Naturels Sensibles : Préserver, gérer, partager...



Présons notre patrimoine naturel

Pour préserver le patrimoine naturel et les paysages du Morbihan, le Conseil général a développé depuis les années 70, une politique de protection des espaces naturels sensibles. Ses principaux objectifs sont la préservation de la qualité des paysages et des milieux naturels, ainsi que leur ouverture au public (sauf exception justifiée par la fragilité du milieu). Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'en-

vironnement sont également proposées : sorties nature, sentiers pédagogiques... avec l'ambition d'expliquer la nature pour mieux la protéger. Cette politique est menée localement en collaboration avec différents partenaires (institutions, Conservatoire du littoral, communes, associations...) et contribue ainsi à la conservation de la biodiversité à l'échelle nationale et internationale.



Partageons nos connaissances

Face à l'accroissement des menaces sur les espaces naturels, le Conseil général tente de mieux les comprendre pour mieux les protéger et s'engage d'année en année à :

- Développer, organiser et échanger les connaissances sur les espèces et les habitats, en participant aux études (contrats nature, atlas, listes rouges d'espèces menacées...)
- Gérer les écosystèmes selon des techniques expérimentales de génie écologique
- Contribuer à la lutte contre la prolifération des espèces invasives
- Développer un réseau de sites naturels structuré en trame verte et bleue*
- Sensibiliser à la préservation de la biodiversité en programmant des animations nature originales et diversifiées
- Aménager les sites naturels pour faciliter leur découverte par tous
- Encourager les initiatives locales pour la conservation des milieux naturels et des paysages.

* La trame verte et bleue sont des "routes naturelles" (cours d'eau, formations végétales...) que pourront emprunter la faune et la flore sauvages pour communiquer et échanger d'un site à l'autre.



Quels moyens d'action ?

Pour mettre en œuvre cette politique, le Conseil général dispose de deux outils :

- Le droit de préemption, qui permet à la collectivité d'acquérir prioritairement des terrains mis en vente dans une zone préalablement définie et identifiée comme "à protéger".
- La taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), prélevée sur une certaine catégorie de construction à un taux de 1% de leur valeur.

L'ensemble des actions menées en faveur de la préservation des espaces naturels est financé par le produit de cette taxe : achat de terrains, aménagement de sites, réalisation d'inventaires naturalistes, exécution de travaux de restauration d'habitats naturels, entretien des sentiers ou mise en place d'animations nature.



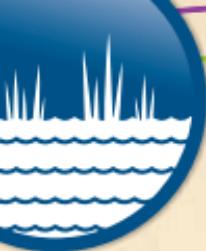
Qui peut participer ?

La diversité des actions menées (pour les espaces naturels sensibles) nécessite une collaboration étroite avec de nombreux partenaires :

- Les organismes de gestion conventionnés sur les sites départementaux : communes, Office National des Forêts, Fédération Départementale des Chasseurs, Fédération Départementale de Pêche, communautés de communes...
- Les organismes de protection et de préservation de l'environnement :

Conservatoire Botanique National de Brest, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, Bretagne Vivante SEPNB, Groupe Mammalogique Breton, Groupe d'Études des Invertébrés Armoricains...

• Les organismes d'éducation à l'environnement : Réseau d'Éducation à l'Environnement de Bretagne, les CPIE, Eau et Rivières de Bretagne, associations locales...



Les zones humides

Golfe, rias et rades

Avec sa façade très découpée et la particularité de son Golfe, le littoral morbihannais possède de nombreux estuaires. Lieu de mélange entre eau salée et eau douce, l'estuaire présente un taux de salinité qui permet aux espèces animales et végétales spécifiques de trouver les conditions favorables pour effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (repos, reproduction, nourrissage).

Les marais

Ce sont des écosystèmes complexes, recouverts en permanence ou temporairement d'une couche d'eau d'épaisseur variable. Le terme marais regroupe plusieurs habitats bien distincts de par leur fonction et la biodiversité qu'ils contiennent. En Morbihan, on trouve notamment :

Les vasières

Tantôt recouvertes par la marée et tantôt émergées, les vasières ont un aspect très contrasté et une grande richesse biologique. Seules les espèces adaptées au rythme incessant des marées arrivent à survivre. Les autres utilisent les vasières comme source de nourriture ou reposoir.

Les prés salés

Les prés salés correspondent à la zone de transition entre le milieu terrestre et l'océan. Ils regroupent une végétation typique : salicorne, obione*... inondée uniquement aux grandes marées.

Les rivières et cours d'eau

Ils sillonnent tout le territoire et créent des paysages vallonnés et sauvages, propices aux activités

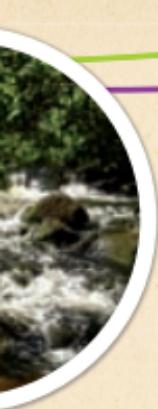
de pleine nature. Actuellement, ces réserves d'eau douce sont étudiées afin de garantir leur bonne qualité écologique et préserver les espèces qui y vivent comme l'emblématique loutre ou le saumon sauvage.

Les prairies humides

Constituées d'une végétation basse et d'un sol gorgé d'eau, les prairies humides sont menacées par le drainage et le comblement. Pourtant, elles sont indispensables à l'équilibre du cycle hydrologique en stockant l'eau lors des fortes précipitations pour la restituer en période sèche.



* Petit arbrisseau qui se couvre de fleurs jaunâtres l'été



- 1 Dom Louis - Plouhinec
- 2 Ile de Boëde - Séné
- 3 Côte Sauvage - Sauzon
- 4 Port Coton - Bangor
- 5 Pointe du Skeul - Locmaria
- 6 Le Petit Mont - Arzon
- 7 Penhap - Ile-aux-Moines
- 8 Le Listoir - Landévant
- 9 Port Maria - Locmaria



- 1 Le Loc'h - Guidel
- 2 Etang de Lannéenec - Guidel
- 3 Etang de Berringue - Plouhinec
- 4 Site de Bon Secours - Quéven
- 5 Site de Kervilhen - La Trinité sur Mer
- 6 Anse de la Villeneuve - Séné
- 7 Marais du Hézo - Le Hézo
- 8 Marais de Lasné - Saint Armel
- 9 Marais du Duer - Sarzeau
- 10 Marais de Suscinio - Sarzeau
- 11 Etang de Pen Mur - Muzillac
- 12 Le Cosquer - Nostang
- 13 Marais de Roho - Saint Dolay
- 14 Mortier de Glénac - Saint Vincent sur Oust
- 15 Marais du Branzaïs - Pénestin
- 16 Site de Beaumont - Taupont



- 1 Forêt du Rocher Royal - Guidel
- 2 Forêt de Kerrousseau - Quéven
- 3 Château du Diable - Caudan
- 4 Forêt de Hingair - Hennebont
- 5 Forêt de Trémelin - Inzinzac-Lochrist
- 6 Forêt Saint Sauveur - Merlevenez
- 7 Bois de Rémoulin - Nostang
- 8 Forêt du Varquès - Erdeven
- 9 Le Moustoir - Carnac
- 10 La Petite Forêt - Auray
- 11 Verger de Saint Dégan - Brec'h
- 12 Forêt de Pont-Sal - Plougoumelen
- 13 Baux de Caulne - Loyat
- 14 Forêt de Guerlédan - Saint Aignan
- 15 Sainte Barbe - Le Faouët
- 16 Lande de la Hy - Roc Saint André



Les massifs forestiers

Originellement composée d'une chênaie hêtraie (chêne pédonculé et hêtre), la forêt morbihannaise a subi d'importantes modifications au début du 18^e siècle suite à son exploitation par l'homme. C'est à cette période qu'apparaît le pin maritime, qui avec le chêne, sont les deux essences majoritaires des massifs actuels. La particularité du milieu forestier en Morbihan résulte de sa répartition en petites entités très fragmentées. Le milieu forestier représente 16% du territoire départemental. La plupart des richesses biologiques de la forêt morbihannaise reste encore à découvrir.



Les dunes

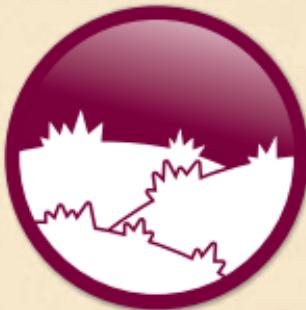
Les formations dunaires sont typiquement liées à la frange littorale. En évolution constante, elles sont façonnées par le vent et la marée. De nombreuses espèces animales et végétales vivent et dépendent de cet habitat fragile et menacé par

les activités humaines. Riche du plus grand massif dunaire de Bretagne entre Gâvres et Quiberon, le département du Morbihan a un rôle important à jouer dans la préservation de cet écosystème à l'échelle nationale et internationale.

Les landes

Paysage emblématique de Bretagne, la lande se caractérise par la présence de deux espèces végétales : l'ajonc et la bruyère. En fonction de leur localisation, on distingue deux types de landes. Les landes littorales des falaises rocheuses qui, soumises aux contraintes marines (vent, embruns, sol pauvre...), forment

un tapis de végétation rase. Les landes armoricaines de l'intérieur des terres ont longtemps été utilisées par l'homme pour l'agriculture. Actuellement, ces landes sont en nette régression avec l'abandon des pratiques traditionnelles d'exploitation.



Les Espaces Naturels en chiffres :

- 3200 ha acquis au titre de la politique des espaces naturels sensibles, dont 46 sites d'intérêt majeur ouverts au public
- 1300 ha de milieux naturels acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- 2 réserves naturelles nationales (Marais de Séné et réserve naturelle François le Bail sur l'île de Groix)

- 187 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), abritant des espèces rares, remarquables ou menacées
- La zone RAMSAR du Golfe du Morbihan, zone humide reconnue d'importance internationale
- 17 sites intégrés au réseau Natura 2000, soit près de 28000 ha d'espaces naturels protégés



Papier recyclé



Conseil général du Morbihan
Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie
Service des Espaces Naturels et de la Randonnée
10 rue de Saint-Tropez - 56009 Vannes Cedex
environnement@cg56.fr

